Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260625-2026_067-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-067

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 juin 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 19 juin 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mr Christian COUPARD, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés :
Absents excusés : Mr Julien COLIN a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD
Secrétaire de Séance : M. Fabien PASQUET

2026-67- Déclaration d'intention d'aliéner - Parcelles ZS N° 310-311 et 31

Mr ROUINSARD informe l'Assemblée de la réception d'une déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) soumise au droit de préemption urbain (DPU).

Celle-ci- émane de maître CAROFF, notaire à REDON, et concerne une parcelle de terrain à bâtir et un terrain agricole appartenant à Jacques ABLAIN. Le bien situé le Clos de la Grée à LANGON, est cadastré section ZS N° 310-311 et 31 et a une superficie totale de 49 881 m². Le montant de la vente est fixé à 54 000 €.

Mr ROUINSARD précise que seule la parcelle ZS n°310 est située dans le périmètre du droit de préemption urbain, et propose au Conseil de ne pas préempter ce bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter ce bien.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Jean Yves COLLEAUX**

MAIRIE DE LANGON (35660) ILLE-ET-VILAINE